

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

À une séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 24 septembre 2019 à 19 heures 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	Viateur Dubé
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	ABSENT

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Conformément à l'article 156 du Code municipal, les membres du conseil ont reçu un avis de convocation en main propre et ont signé l'accusé réception à cet effet lequel est déposé à cette réunion.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

19-09219 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour tel quel, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

19-09220 Partage des couts - prolongement du réseau d'égout sanitaire - rue de l'Église

ATTENDU QUE M. Martin Caron de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a acheté les terrains portants le numéro de lot 6 252 000, le long de la rue de l'Église dans le but d'y installer des maisons à court terme, qu'il a acheté du ministère des Transports suite aux travaux à la route 185;

ATTENDU QUE le réseau d'égout sanitaire ne dessert pas encore ces terrains, le réseau passant de l'autre côté de la route 291;

ATTENDU QUE les travaux et les frais ont été évalués à environ 26 132 \$ pour quatre terrains;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata offre à M. Martin Caron de partager les frais relatifs au réseau d'égout et les autres frais de la façon suivante :

- Excavation, conduites, remblai, nivellement, branchements, plans et devis, rock s'il y a lieu : estimation taxes nettes : 26 132 \$, 50% par le promoteur : 13 066\$, 50% par la Municipalité : 13 066 \$.

19-09221 Importants travaux au réseau d'égout - stations d'épuration

ATTENDU QUE les Entreprises Camille Ouellet et fils inc. ont constatées qu'il y avait d'importantes réparations à effectuer sur les installations aux étangs aérés;

ATTENDU QUE ces travaux sont absolument nécessaires;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise les travaux suivants :

- Réparation des supprimeurs (vannes de relâche, clapet, éléments de filtration, huile, temps) : 6 553,14 \$ plus taxes;
- Travaux pour déboucher les lignes d'aérations : 3 500 \$;

- Remplacement du débitmètre (pièces et main d'œuvre): 4 313,06 \$

Les travaux sont financés en partie par le programme TEQC et par les montants prévus aux prévisions budgétaires 2019 02-414-00-526.

19-09222 Travaux d'asphalte - regard d'égout et rapiéçage

ATTENDU QUE plusieurs regards d'égout se sont soulevés avec le temps et que les équipements de déneigement risquent de les accrocher et de se briser, comme il est arrivé en 2018;

ATTENDU QUE les employés de voirie ont dégagé et ajusté la hauteur de 22 regards qui étaient à faire;

ATTENDU QUE deux bosses sur la rue Principale sont durs sur la machinerie de déneigement;

ATTENDU QUE la route du Mont-Citadelle est brisée à deux endroits et que la route risque de se briser encore plus si elle n'est pas réparée cet automne;

ATTENDU QUE la partie du 9^e Rang près de la route Talbot n'avait jamais été asphalté et que la route Talbot est souvent salie;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Pavage Cabano pour effectuer ces travaux;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Viateur Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise les travaux suivants et engage Pavage Cabano pour les effectuer :

- 22 rapiéçages des regards : 11 540 \$
- Surfaçage de 2 bosses sur la rue Principale : 8 427 \$
- Surfaçage de la route du Mont Citadelle : 13 045 \$
- Pavage d'une partie du 9^e Rang (3 040 p.c.) : 8 683 \$

Les travaux seront financés par le programme TEQC pour les regards d'égout : 11540\$. Les autres travaux sont financés par les surplus libres (34 272,38\$ net).

19-09223 Période de questions

Il n'y a personne dans l'assemblée, donc pas de période de questions.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 20 h 50, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe

TABLE DES MATIÈRES

19-09220	Partage des couts - prolongement du réseau d'égout sanitaire - rue de l'Église.....	361
19-09221	Importants travaux au réseau d'égout - stations d'épuration	361
19-09222	Travaux d'asphalte - regard d'égout et rapiéçage	362
19-09223	Vente d'un terrain - rue Caron ...	Erreur ! Signet non défini.